



Droit d'usage et d'habitation:contrepartie?

Par **coria**, le **21/08/2008** à **12:26**

Mes parents logent mon frère ,sa femme et ses 2 enfants a titre totalement gratuit dans leur [s]résidence secondaire[/s] qui est pour mon frere et sa famille une [s]résidence principale.[/s] Mes parents payent impots locaux ,fonciers,gaz ,edf, assurances etc.Par ailleurs ,la femme de mon frere travaille a plus de 700 kms de là et est logée,nourrie toute la semaine totalement gratuitement aussi dans la [s]residence principale [/s]de mes parents(elle part ts les WE rejoindre mon frere et ses enfants dans la residence secondaire de mon pere qui est pour elle sa residence principale) Il n'y a aucune declaration fiscale de cet etat de fait ,la residence secondaire de mon pere est degradée par le non entretien de mon frere et je trouve que cette situation me lèse par rapport a un héritage futur (maison degradée dont je ne peux jouir ni mes enfants puisque mon frere l'occupe) ainsi que les avantages en nature dont bénéficie mon frere(logement gratuit sans aucune charges ni frais ni taxe) de la part de mes parents .Quel recours puis je avoir sachant que la situation est dite "normale "par mes parents (cela fait 6 ans que ca dure)

Par **Visiteur**, le **22/08/2008** à **00:00**

Je ne pense pas que vous puissiez contester à vos parents le droit de faire ce qu'ils veulent de leurs biens, au pire même (pour illustration) les vendre ou dépenser éventuellement tout leur argent.

Les héritiers peuvent effectivement demander un loyer à l'un d'eux qui occuperait un bien commun possédé en INDIVISION, c'est à dire après le décès (ou 2ème décès) de leurs parents.

Bien cordialement